

Pradine, Linstant. *Recueil général des lois et actes du Gouvernement d'Haïti ...*
T. 2. Paris: Auguste Durand, 1851. pp. 149.

N° 332. — *AVIS qui fixe l'époque où les fermiers concessionnaires ou acquéreurs des biens domaniaux entreront en jouissance desdits biens (2).*

Port-au-Prince, le 4^e décembre 1842.

Alexandre PÉTION, Président d'Haïti,

Prévient les fermiers de l'État que les concessionnaires ou acquéreurs des *biens domaniaux* entreront de plein droit en possession des biens qui leur ont été concédés ou vendus, au 1^{er} janvier prochain, en justifiant à qui de droit les titres dont ils seront porteurs.

Donné au Palais national, les jour, mois et an que dessus.

Signé : PÉTION.
